

**Interpellation Ginette Duvoisin - Déplacements en véhicules privés - Comment favoriser les transports groupés ?**

*Développement*

Les transports publics sont insuffisants dans les régions périphériques de l'arrière-pays, ce qui fait que la voiture est souvent l'un des seuls moyens à disposition pour se déplacer facilement d'un endroit à l'autre du canton. Chaque jour, des milliers de véhicules circulent sur nos routes et autoroutes avec seulement le conducteur à bord. Il convient dès lors de mieux développer le covoiturage, car il est plus que jamais nécessaire de freiner la consommation de pétrole pour éviter l'accroissement de la pollution. Le covoiturage consiste à utiliser une même voiture par plusieurs personnes effectuant un même trajet, ceci afin d'alléger le trafic routier et de partager les frais de déplacements. C'est un système de transport économique, écologique, solidaire et citoyen.

Bien que soutenu et développé par les collectivités publiques et les entreprises, le système de covoiturage est encore insuffisamment utilisé.

Je pose dès lors les questions suivantes au Conseil d'Etat :

1. Existe-t-il une statistique des utilisateurs du covoiturage ?
2. De quelle manière le Conseil d'Etat entend-il mieux promouvoir ce système de déplacement ?
3. La possibilité de mise à disposition de terrains cantonaux, communaux ou privés pour des places de parc réservées au covoiturage et signalées comme telles, aux abords des autoroutes ou proches des routes cantonales, est-elle envisageable ?

Je remercie d'avance le Conseil d'Etat pour ses réponses.

Villars-Burquin, le 3 juin 2008.

(Signé) *Ginette Duvoisin et 45 cosignataires*